

## CTL du 1<sup>er</sup> octobre 2018

### *Déclaration liminaire*

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez pour un CTL à l'ordre du jour pour le moins chargé (8 points) dans lequel les OS sont uniquement appelées à se prononcer par vote sur les précédents PV. Les 7 autres points sont communiqués pour information, comme cela en devient désormais l'habitude.

Les données du TBVS nous laissent assez perplexes quant à la comparaison entre les années 2016 et 2017. Il est en effet très souvent noté que l'évolution est globalement stable alors que les chiffres démontrent de fortes évolutions.

De même, nombres d'indicateurs minimisent les souffrances et le mal-être au travail car la réalité est bien différente.

Lors de son allocution du 11 juillet dernier, le ministre DARMANIN a invité les directeurs locaux à faire des propositions relatives à la réorganisation du réseau pour mi-octobre 2018.

**FO-DGFIP 40** vous demande donc de nous communiquer les propositions que vous ferez remonter à la Direction Générale à cette échéance. Il est par ailleurs fort dommageable que les OS ne soient pas associées à votre réflexion quant à vos éventuels choix.

Cette allocution avait été suivie de circulaires à destination des Administrations Centrales et des services déconcentrés. Les préfets seraient d'ailleurs mis à contribution depuis le mois d'août. Le ministre a précisé que la DGFIP ne s'inscrivait pas dans l'exercice piloté par le préfet car elle évolue à son rythme selon un calendrier qui lui est propre.

Les annonces qui pourraient être faites mi-octobre ne concerneraient donc que les préfetures, les unités territoriales des Direcctes, la DDTM ou la Direction Départementale de Protection des Populations.

Il n'y aurait pour l'instant aucun plan de réorganisation à la DGFIP : celle-ci travaillerait sur un schéma à échéance 2020. QUI CROIRE ?

Concernant la déconcentration de services, Mr DARMANIN précise qu'il s'agit de services implantés en Région Parisienne qui peuvent être délivrés n'importe où ailleurs. Certains services pourraient donc être transférés en province mais pas dans des métropoles.

S'agissant de DDFIP expérimentant une restructuration d'ampleur (41-45 ; 59-62 ; 19-23-87), ce dernier a reconnu avoir contacté certains Directeurs.

**FO-DGFIP 40** souhaite savoir si vous avez été sollicité et si le département des Landes

pourrait être concerné par cette expérimentation.

Concernant les restructurations à venir dans notre réseau, **FO DGFIP 40** constate qu'une fois encore, nous avons raison trop tôt ! En effet, dès le début de cet exercice nous vous avons prévenus que la situation de certains postes était particulière.

Nous vous avons alertés sur le schéma incohérent que vous proposiez. Force est de constater qu'à ce jour, les restructurations qui ne devaient pas poser de problèmes n'ont pas reçu pour l'instant le feu vert de Bercy.

A l'occasion de la visite officielle de M Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, dans le département des Landes vendredi 28 septembre, celui-ci a annoncé l'abandon des fermetures des trésoreries d'Amou, de Mugron, d'Hagetmau, de Soustons et de Geaune.

**FO-DGFIP 40** ne peut que se réjouir du maintien de ces trésoreries en milieu rural et défendra toujours un service de proximité au service de l'utilisateur.

La DDFiP 40 semble maudite dans ses choix de restructurations. Rappelons pour mémoire que le dossier d'Amou-Mugron-Monfort n'est toujours pas abouti depuis plus de 10 ans.

Le Directeur Général a annoncé le 17 septembre dernier que le projet de loi de finances pour 2019 allait être prochainement présenté. Les suppressions d'emplois dans les administrations d'État seraient d'environ 4500 ; la DGFIP contribuerait pour 2130 emplois soit le même chiffre qu'en 2016. Cette contribution est plus importante que les deux années précédentes (1600 en 2018).

Quoi qu'il en soit ces suppressions sont inadmissibles !!!!

**FO-DGFIP 40** condamne fermement ces nouvelles suppressions qui détériorent le service rendu aux usagers et aggravent les conditions de travail des agents.

**FO-DGFIP 40** vous sollicite Monsieur le Directeur, pour être le porte-parole du mécontentement des agents de la DDFiP 40 sur des sujets aussi variés que :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement de tous les postes vacants
- le maintien du maillage territorial avec l'arrêt des fusions/restructurations
- le maintien de la séparation ordonnateur-comptable
- le refus des abandons et privatisations des missions en référence à « Action Publique 2022 »
- le mal-être des agents au travail;
- la non reconnaissance de leur travail.

**FO-DGFIP 40** ne se laissera pas abuser par des propositions qui vont dans le sens d'un appel à la fusion des directions locales, et à la poursuite du regroupement des structures, tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

**FO-DGFIP 40** s'oppose au démantèlement de notre direction et de notre réseau rural.

**FO-DGFIP 40** revendique le maintien de toutes les structures et les emplois qui s'y rattachent.